

La société en poche 2019.1



Wolters Kluwer Belgium SA
Zénobe Gramme (bâtiment G)
Square des Conduites d'Eau 9-10, 4031 Liège
www.wolterskluwer.be

Service clientèle et adresse de correspondance :

Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : 015 78 76 00
client.BE@wolterskluwer.com

Éditeur responsable : Paul De Ridder

Zénobe Gramme (bâtiment G)
Square des Conduites d'Eau 9-10
4031 Liège

© 2019 Wolters Kluwer Belgium SA

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2019/2664/078
ISBN 978-94-03-00863-9
BP/434-PI19001

Table des matières

Rédaction	3
Avant-propos	5
Partie 1^{re}	
La comptabilité et les comptes annuels	21
I	
Entreprises et critères	23
1. Critères	23
2. Comptabilité simplifiée	26
3. Comptabilité complète	26
4. Comptes annuels	27
5. Rapport de gestion	27
6. Rapport sur les paiements aux gouvernements	27
7. Rapport du réviseur	28
8. Obligation de publication	28
9. Formes particulières de sociétés	29
II	
Code de droit économique	31
1. Code de droit économique	31
1.1. Introduction	31
1.2. Livres III et XV du Code de droit économique : comptabilité des entreprises	32
2. Arrêté royal du 21 octobre 2018 portant exécution des articles III.82 à III.95 du Code de droit économique (<i>M.B.</i> , 29 octobre 2018)	32
3. Obligations comptables	32
3.1. Principes fondamentaux	32
3.2. Tenue et conservation des livres	32
3.3. Sociétés particulières	36
III	
Comptes annuels	39
1. Arrêté royal coordonné du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés	39

2.	Arrêté royal du 21 octobre 2018 portant exécution des articles III.82 et III.95 du Code de droit économique (M.B., 29 octobre 2018) – Plan comptable minimum normalisé	39
3.	Informations complémentaires	39
4.	Bilan social	43
4.1.	Bilan social	43
4.1.1.	Formation professionnelle continue et initiale	43
4.1.2.	Initiatives en matière de formation à caractère moins formel ou informel	45
4.1.3.	Initiatives en matière de formation professionnelle initiale	46
4.2.	Chômage avec complément d’entreprise	47
5.	Mentions et documents complémentaires	47
5.1.	Mentions	47
5.2.	Documents ajoutés	48
6.	Publicité	49
7.	Consolidation	57
8.	XBRL – Dépôt via internet	60
8.1.	Principes de base	60
8.2.	Le codage des rubriques	60
8.3.	Le signe des rubriques	60
8.4.	Les rubriques de bénéfice et de perte	60
8.5.	La présentation générale	60
9.	Aspects environnement	61
10.	Radiation d’office suite à l’article III. 42, § 1^{er}, 5^o, du CDE	62
IV		
Liste des avis de la Commission des normes comptables		65
V		
Normes internationales		67
VI		
Certificats électroniques et accès à internet		69
1.	Dépôt des comptes annuels	69
2.	My Minfin Pro	69
3.	Intervat	70
4.	Autres applications du SPF Finances	70

Partie 2	
Droit des sociétés	71
I	
Code des sociétés	73
II	
Tableaux explicatifs	77
1. Tableau comparatif SA, SCA, SPRL, SCRL et SCRI	77
III	
Autres formes de sociétés	123
1. Société de droit commun	123
2. Société momentanée	123
3. Société interne	124
4. Société en nom collectif (SNC)	124
5. Société en commandite simple (SCS)	124
6. Société privée à responsabilité limitée d'une personne (société unipersonnelle) (SPRLU)	124
7. Société privée à responsabilité limitée <i>starter</i> (SPRL-S)	125
IV	
Formes particulières d'entreprises	127
1. Sociétés étrangères	127
1.1. Introduction	127
1.2. Obligations comptables	127
1.3. Publicité	127
1.4. Mentions devant figurer sur les documents	128
2. Les sociétés à finalité sociale	129
3. Groupement européen d'intérêt économique (GEIE) et groupement d'intérêt économique (GIE)	129
3.1. GEIE	129
3.2. GIE	132
3.3. Avis de la Commission des normes comptables	135
4. Société européenne	136
V	
Administration et contrôle	137

1.	« Corporate governance »	137
1.1.	Comité de direction et comité d'audit	137
1.2.	Mandats de personnes morales	138
1.3.	Indépendance du commissaire	138
1.4.	Comité d'avis et de contrôle sur l'indépendance	143
1.5.	Assemblée générale	144
2.	Contrôle par les associés	144
3.	Contrôle externe	145
3.1.	Commissaire	145
3.2.	Contrôles divers	149
3.3.	Professionnels de la comptabilité	149
3.4.	Société européenne	150
4.	La collecte de renseignements par le tribunal de l'entreprise	151
5.	Secret professionnel	151
5.1.	Droit de parole et obligation de s'exprimer	152
5.2.	Perquisition	152
5.3.	Saisie de banques de données	152
5.4.	Usages	152
VI		
Constitution des sociétés		153
1.	Check-list des formalités lors de la constitution	153
2.	Le plan financier	159
3.	Banque-Carrefour des Entreprises	164
4.	Actions nominatives	168
VII		
Transformation des sociétés		169
1.	Définition	169
2.	Société en nom collectif (SNC)	169
3.	Société en commandite simple (SCS)	169
4.	Société anonyme (SA)	170
5.	Société en commandite par actions (SCA)	170
6.	Société privée à responsabilité limitée (SPRL)	171
7.	Société coopérative (SC)	171
8.	Société coopérative à responsabilité illimitée (SCRI)	172
9.	Généralités	172

10.	Modification de la forme d'une société coopérative	173
VIII		
Apports en nature		175
IX		
Quasi-apport		179
X		
Modification de l'objet social		181
XI		
Assemblée générale et rapport de gestion		183
1.	Modalités pour la tenue de l'assemblée générale	183
1.1.	Société anonyme	183
1.2.	Société en nom collectif	189
1.3.	Société en commandite simple	189
1.4.	Société en commandite par actions	189
1.5.	Société privée à responsabilité limitée	189
1.6.	Sociétés coopératives	190
1.7.	Participation électronique et droit de vote	190
1.7.1.	Participation à l'assemblée générale	190
1.7.2.	Possibilités de vote	191
2.	Le rapport de gestion	192
2.1.	Introduction	192
2.2.	Contenu	192
2.3.	Destination	194
XII		
Fusions et scissions		195
1.	Procédure	195
2.	Approbation par les assemblées générales	196
3.	Conséquences juridiques résultant de la fusion	197
4.	Protection des créanciers de la société absorbée et absorbante	198
5.	Responsabilité particulière des administrateurs/gérants de la société absorbée	198
6.	L'opération de fusion peut également être annulée	199
7.	Autres formes de fusion et de scission prévues par la loi	199
8.	Importance de la législation en matière de fusions et scissions de sociétés	200

9.	Échange d'actions	200
10.	Scission partielle	201
11.	Traitement comptable des fusions et scissions	201
12.	Scission simplifiée	201
13.	Fusion silencieuse	201
14.	Exemptions en matière de rapports spéciaux	202
XIII		
	Apports d'une universalité de biens ou d'une branche d'activités	203
1.	Différences essentielles avec les opérations de fusion et de scission	203
2.	Procédure	203
3.	Approbation par l'assemblée générale	204
3.1.	Approbation par la société apporteuse	204
3.2.	Approbation par la société bénéficiaire	204
4.	Conséquences juridiques	204
5.	Protection des créanciers	204
6.	Régime dérogatoire	205
7.	Apport d'une branche d'activité par une personne physique	205
8.	Cession d'une branche d'activité ou d'une universalité	205
9.	Attestation fiscale en cas de cession d'un fonds de commerce	206
XIV		
	Entreprises en difficulté, liquidation et dissolution, réorganisation judiciaire, faillite	207
1.	Entreprises en difficulté	207
1.1.	Définition – notion	207
1.2.	Obligations comptables	207
1.3.	Rapport	208
1.4.	Expert-comptable gérant	209
2.	Liquidation	210
2.1.	Liquidation volontaire et dissolution	210
2.2.	Assemblée générale extraordinaire	210
2.3.	Liquidateurs	210
2.4.	Comptes annuels	211
2.5.	Clôture de la liquidation	212
2.6.	Publications	212

2.7.	Comptes annuels du dernier exercice	213
2.8.	Dissolution et liquidation en un seul acte	213
3.	Continuité des entreprises	213
3.1.	Collecte des données	213
3.2.	Chambres des entreprises en difficulté	214
3.3.	Mesures conservatoires	214
3.4.	Accord amiable	215
3.5.	Réorganisation judiciaire	215
3.6.	Fin anticipée et clôture de la procédure	219
3.7.	Réorganisation judiciaire par accord amiable	219
3.8.	Réorganisation judiciaire par accord collectif	219
3.9.	Réorganisation judiciaire par transfert sous autorité de justice	222
4.	Faillite	224
4.1.	Qui ?	224
4.2.	Déclaration de faillite	225
4.3.	Administrateur provisoire	225
4.4.	Déclaration	225
4.5.	Juge-commissaire	226
4.6.	Date de cessation de paiement	227
4.7.	Gestion et liquidation de la masse faillie	227
4.8.	Déclaration et vérification des créances	227
4.9.	Créances non signalées	228
4.10.	Clôture de la faillite par manque d'actifs	229
4.11.	Liquidation de la faillite	229
5.	Insolvabilité transfrontalière	229
XV		
Offre de reprise		231
XVI		
Aperçu des rapports		235
Partie 3		
Fiscalité (I. soc.)		247
I		
Impôt des sociétés : sociétés assujetties		249
1. Principes		249
1.1.	Assujettissement	249
1.2.	Définitions	249
1.3.	PME	249

2.	Exceptions	250
3.	Régimes particuliers	251
II		
	Bénéfices et recettes imposables	253
1.	Bénéfice	253
1.1.	Introduction	253
1.2.	Définition	253
1.3.	Dérogation au principe d'annualité (art. 361 C.I.R. 92)	254
1.4.	Subsides en capital (art. 362 C.I.R. 92)	254
1.5.	Escompte (art. 363 C.I.R. 92)	254
1.6.	Particularités	255
2.	Accroissement de l'actif	256
2.1.	Principe	256
2.2.	Exonération	256
2.3.	Régime de la taxation différée pour les immobilisations incorporelles ou corporelles (taxation étalée)	257
2.4.	Régime des plus-values réalisées sur les actions ou parts (art. 192 C.I.R. 92)	258
2.5.	Régime des plus-values pour véhicules écologiques	259
2.6.	Exonération des plus-values réalisées sur des bateaux de navigation intérieure	259
2.7.	Exonération des primes pour recherche et développement	261
2.8.	Exonération du soutien à l'expansion	261
2.9.	Exemption des primes à l'emploi régionales	261
2.10.	Exonération des primes de compensation	262
2.11.	<i>Exit tax</i>	262
2.12.	Image fidèle et valeur d'acquisition	262
3.	Réserve d'investissement	263
4.	Revenus mobiliers – dividendes	264
5.	Intérêts et royalties	266
6.	Revenus définitivement taxés (R.D.T.) et revenus mobiliers exonérés (R.M.E.) (art. 202 à 205 C.I.R. 92)	266
7.	Réductions de valeur et provisions	270
7.1.	Généralités	270
7.2.	Réductions de valeur (art. 22 A.R. C.I.R. 92)	270
7.3.	Provision pour risques et charges (art. 24 A.R. C.I.R. 92)	271
7.4.	Pseudo-consolidation fiscale	271

III		
Frais professionnels et déduction		273
1. Les frais professionnels		273
1.1.	Définition	273
1.2.	Liste des frais professionnels déductibles	273
1.3.	Particularités en matière d'amortissements	274
1.4.	Repas	275
1.5.	Chèque sport/culture	278
1.6.	Éco-chèque	278
2. Dépenses non admises		279
2.1.	Impôts non déductibles	279
2.2.	Les amendes, confiscations et pénalités de toute nature	280
2.3.	Pensions, capitaux, cotisations et primes patronales non déductibles	280
2.4.	Frais de véhicules non déductibles et moins-values sur les véhicules	281
2.5.	Frais de représentation non déductibles (frais de réception, de restaurant et de cadeaux d'affaires)	283
2.6.	Frais de vêtements non spécifiques	283
2.7.	Avantages sociaux	284
2.8.	Libéralités	285
2.9.	Les réductions de valeur et moins-values sur les actions ou parts	286
2.10.	Reprises d'exonérations antérieures	286
2.11.	Autres dépenses non admises	286
2.12.	Tableau des dépenses déductibles et non admises	287
3. Dépenses exagérées		291
3.1.	Intérêts exagérés	291
3.2.	Avantages anormaux ou bénévoles	292
3.3.	Règle Thin Cap	292
3.4.	Déduction d'intérêts – ATAD	293
4. Déduction extracomptable		294
4.1.	Déduction pour investissement (art. 68 à 77)	294
4.2.	Engagement de personnel (art. 67 C.I.R. 92)	301
4.3.	Exonération pour personnel supplémentaire	301
4.4.	Stage en entreprise	302
4.5.	Exemption pour passif social	302
4.6.	Déduction complémentaire pour transport collectif et sécurisation	302
4.7.	Capital à risque	303
4.8.	Déduction pour revenus de brevets	306
4.9.	Déduction pour revenus d'innovation	309
4.10.	Réduction d'impôt pour l'acquisition de véhicules électriques neufs	311
5. Dépenses soumises à une taxation spéciale sauf si certaines conditions fiscales, quant à la forme, sont respectées		311

6.	Pertes antérieures	313
6.1.	Principes	313
6.2.	Prise ou changement du contrôle d'une société	313
6.3.	Récupération des pertes de la société par les dirigeants d'entreprise – personnes physiques (art. 53, 15°, C.I.R. 92)	314
6.4.	Récupération de pertes d'établissements étrangers	314
7.	Avantages anormaux ou bénévoles	314
IV		
Calcul de l'impôt		315
1.	Taxation ordinaire	315
1.1.	Taux jusqu'à l'exercice d'imposition 2018 compris	315
1.2.	Taux des exercices d'imposition 2019 et 2020	316
1.3.	Taux des exercices d'imposition 2021 et suivants	316
2.	Versements anticipés (art. 157 et 218 C.I.R. 92)	316
2.1.	Principe	316
2.2.	Revenus soumis à la majoration	317
2.3.	Taux et calcul de la majoration	317
2.4.	Possibilité d'éviter la majoration	318
2.5.	Calcul des avantages en cas de V.A.	319
2.6.	Comment procéder aux versements anticipés ?	320
2.7.	Cas particuliers	321
2.7.1.	Calcul du bénéfice	321
2.7.2.	Cas particulier	322
2.8.	Réaffectation des versements anticipés	324
3.	Précompte mobilier (à partir du 1^{er} janvier 2017)	325
3.1.	Généralités	325
3.2.	Dividendes VVPRbis	325
3.3.	Liquidation interne	326
3.4.	Réserve de liquidation	326
3.5.	Participation des travailleurs	327
3.6.	Exonération du précompte mobilier	328
4.	Impôt de crise	329
5.	Les impôts différés	329
6.	Crédit d'impôt pour recherche et développement (art. 289quater C.I.R. 92)	330
7.	Cotisation spéciale sur dépenses non justifiées (art. 219)	332
8.	Cotisation distincte pour insuffisance de rémunération minimale à un de ses dirigeants (art. 219quinquies C.I.R. 92)	334
9.	Cotisation des sociétés	334
10.	Fairness Tax	335

V		
Mesures spéciales		337
1. Mesures destinées à lutter contre la fraude fiscale		337
1.1.	Entre sociétés belges (art. 79 et 207)	337
1.2.	Entre sociétés belges et étrangères (art. 26, 54 et 344)	337
1.3.	Prix de transfert	338
1.4.	Dispositifs hybrides	340
1.5.	Controlled Foreign Corporations (CFC)	341
2.	Rulings (art. 345 C.I.R. 92)	341
3. Secteurs		343
3.1.	Marine marchande	343
3.2.	Pêche en mer	344
3.3.	Œuvres audiovisuelles	344
3.4.	Arts de la scène	345
4. Blanchiment d'argent		345
4.1.	Définitions	345
4.2.	Argent liquide	346
4.3.	Opérations au comptant	347
4.4.	Obligations	347
4.5.	Vigilance	348
4.6.	Obligation de conservation	348
4.7.	Obligation d'information	349
4.8.	C.T.I.F.	349
5. Sociétés d'encaissement		349
6. Registre UBO		350
VI		
Problèmes particuliers		351
1. Acquisition d'actions propres		351
2. Dissolution et partage		352
2.1.	Principes comptables	352
2.2.	Principes fiscaux	352
3. Fusion et scission (art. 210 à 214 C.I.R. 92)		353
3.1.	Principes	353
3.2.	Déclaration	358
4. Transformation		358
5. Apport d'universalité		359
6. Transfert du siège social		359

7.	Plus-values internes	360
VII		
	Déclaration et contrôle	363
1.	Déclaration	363
2.	Investigations et contrôle	364
3.	Droit de rétention	366
4.	Procédure d'imposition	367
5.	Litiges	367
5.1.	Réclamation et dégrèvement	367
5.2.	Procédure judiciaire	368
5.3.	Service de conciliation fiscale	370
5.4.	<i>Una via</i>	371
6.	Délais d'imposition	372
6.1.	Délai ordinaire	372
6.2.	Délai prolongé de trois ans	372
6.3.	Délai prolongé de sept ans	373
6.4.	Délais de prescription	373
6.5.	Délais spéciaux d'imposition	373
Partie 4		
	Divers	375
I		
	Délai de conservation des archives	377
II		
	Frais divers	383
1.	Frais de notaire	383
1.1.	Honoraires d'actes	383
1.2.	Frais fixes	385
2.	Droits d'enregistrement	386
2.1.	En cas d'apports en nature	386
2.2.	Acquisitions, hypothèques, etc.	387
2.3.	Droit fixe	387
3.	Publication dans les Annexes au <i>Moniteur belge</i>	387
3.1.	Publication des avis	389
4.	Banque-Carrefour	389

III		
Coefficients, forfaits et taux fiscaux les plus courants		391
1. Impôts des sociétés et versements anticipés		391
1.1.	Taux I. soc.	391
1.2.	Majoration % par trimestre et bonification par trimestre	392
2. Déduction pour investissement		392
3. Avantages de toute nature		393
3.1.	Prêts hypothécaires et autres	393
3.2.	Déplacements	393
3.3.	Disposition gratuite d'immeuble et autres évaluations d'avantages domestiques	397
3.4.	Disposition gratuite d'une seule pièce	397
3.5.	Fourniture gratuite du chauffage et de l'électricité utilisée à des fins autres que le chauffage	398
3.6.	Disposition gratuite de domestiques, ouvriers domestiques, jardiniers, chauffeurs, etc.	398
3.7.	Intervention dans l'achat d'une configuration de PC	398
3.8.	Pc, tablettes, connexions internet, smartphones, abonnements téléphonie fixe ou mobile	399
3.9.	Parts bénéficiaires convertibles	399
3.10.	Avantages octroyés à des tiers	399
4. Revenus immobiliers		400
4.1.	Indexation ou revalorisation des revenus cadastraux	400
4.2.	Coefficient de revalorisation	400
5. Charges professionnelles forfaitaires		401
5.1.	Employés, titulaires de professions libérales	401
5.2.	Dirigeant d'entreprise	401
5.3.	Forfait pour longs déplacements	401
5.4.	Forfait relatif à des séjours à l'étranger	401
5.5.	Forfait déplacements de service en Belgique	402
6. Provision pour pécules de vacances		402
IV		
Facilité d'escompte et facilité de dépôt BCE		405
V		
Indice des prix à la consommation et indice santé (2013 et 2004) (https://statbel.fgov.be)		407
VI		
Tableau d'actualisation		409

VII	
Taux de change	415
Partie 5	
Annexes	419
Code de droit économique du 28 février 2013 (<i>M.B.</i> , 29 mars 2013 (première éd.))	421
Arrêté royal portant exécution des articles III.82 à III.95 du Code de droit économique (<i>M.B.</i> , 29 octobre 2018)	431
Arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés (<i>M.B.</i> , 6 février 2001, <i>Errat.</i> , <i>M.B.</i> , 27 février 2001 (deuxième éd.))	483
Code des sociétés du 7 mai 1999 (<i>M.B.</i> , 6 août 1999 (deuxième éd.))	609